

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	12

Séance du 01 juillet 2022

Date de la convocation
27 juin 2022

Date de la séance
01 juillet 2022

N°2022_07_01

Travaux d'aménagement du terrain à côté de la salle polyvalente : attribution du marché de travaux

L'an deux mille vingt-deux et le premier juillet à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAISÉ (Maire).

Présents : Catherine MALAISÉ, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Brigitte GODART, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Jean-Michel BOSTYN, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN

Absents avant donné procuration : Chantal WAGNER par Brigitte GODART, Benjamin WAQUELIN par Jean-Noël GODIN, Frédéric LEFEVRE par Audrey POTAUFEUX

Absents excusés : Damien GOULARD

Absents : Benoît LEBON, Justine MARCY-CHINCHILLA

Secrétaire de séance : Brigitte GODART

VU la délibération n° 2021-09-02 en date du 3 septembre 2021 approuvant l'Avant-Projet Définitif relatif au projet d'aménagement du terrain à côté de la salle polyvalente et autorisant le Maire à lancer les procédures réglementaires nécessaires concernant la consultation des entreprises, **CONSIDÉRANT** que les travaux étaient estimés à 104 866 € HTVA, **CONSIDÉRANT** qu'un avis d'appel public à la concurrence sous forme de procédure adaptée a été lancé le 20 mai 2022 en vue de l'attribution des travaux de l'opération citée en objet.

CONSIDÉRANT les critères de sélection suivants fixés dans le règlement de consultation :

- La valeur technique de l'offre (60 points)
- Le coût de la prestation (40 points)

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Appel d'offres », en date du 21 juin 2022 qui s'est réunie pour analyser les offres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 2 voix contre, 10 voix pour,

DÉCIDE d'attribuer le marché à l'entreprise SAS SRTP, sise 3 Allée des Lilas à CERNAY-LÈS-REIMS (51420) pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres pour un montant de 91 788,90 € HTVA.

AUTORISE le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise pour le montant rappelé ci-dessus, inférieur à l'estimation.

Le Maire, Catherine MALAISÉ

RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/07/2022 051-215104159-20220701-2022_07_01-DE

CMalaisé